

## LES SALAIRES PAR SECTEUR ET PAR BRANCHE PROFESSIONNELLE EN 2011

### Des gains salariaux annulés par l'inflation dans la construction et le tertiaire

En 2011, dans le secteur privé et les entreprises publiques, la rémunération brute mensuelle moyenne des salariés en équivalent-temps plein (EQTP) s'est élevée à 2 829 euros (+2,4 % par rapport à 2010) et le salaire moyen net de tous prélèvements sociaux à 2 128 euros (+2,3 %).

Les salaires nets ont crû plus rapidement en 2011 (+2,3 %) qu'en 2010 (+2,0 %) dans la plupart des secteurs, à l'exception des activités immobilières, de l'information et communication, de l'hébergement et restauration, de la fabrication des denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, et de la construction, où le salaire net moyen a ralenti.

En revanche, aucun secteur n'a subi de recul.

L'accélération des salaires de 2011 par rapport à 2010 a toutefois été moins vive que le regain d'inflation.

En euros constants, le salaire net moyen a progressé moins vite en 2011 (+0,2 %) qu'en 2010 (+0,5 %).

Le regain d'inflation a annulé les gains salariaux dans la construction et le tertiaire.

Le salaire net moyen a ralenti dans la plupart des principales branches professionnelles à l'exception notable de la métallurgie et sidérurgie, des plastiques, caoutchouc et combustibles, du verre et matériaux de construction de l'habillement, cuir et textile, du commerce principalement alimentaire, et du secteur sanitaire et social privé, regroupements de branches dans lesquelles l'accélération des salaires a été significative.

L'éventail des salaires nets par EQTP dépend de la taille de l'entreprise : plus l'entreprise est grande, plus les salaires nets moyens et médians sont élevés, et plus la distribution des salaires est dispersée. Considérée par secteurs d'activité ou par branches professionnelles, celle-ci est d'autant plus dispersée que les niveaux de salaires nets moyens sont élevés.

L'écart de salaires entre les femmes et les hommes (de 19 % en moyenne) baisse régulièrement. Il est 2 fois plus élevé dans le secteur des activités financières et d'assurances.

En 2011, la rémunération brute mensuelle moyenne (1) en équivalent-temps plein (EQTP) d'un salarié travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique (encadré 1) s'est élevée à 2 829 euros, en hausse de 2,4 % par rapport à 2010, et le salaire net mensuel à 2 128 euros, en hausse de 2,3 % (tableau 1). En euros courants, les salaires ont progressé plus vite en 2011 qu'en 2010, année au cours de laquelle la rémunération brute moyenne avait augmenté de 2,1 % et le salaire net de 2,0 %.

Cette accélération des rémunérations en euros courants en 2011 est intervenue dans un contexte de bonne résistance de l'activité et de l'emploi alors que l'activité mondiale se détériorait : le PIB en volume a crû de 2,0 % en 2011, soit un peu plus qu'en 2010 (+1,7 %) [2] et l'emploi salarié dans le secteur marchand non agricole a continué sa progression sur un rythme stabilisé (+0,5 % en 2011, après +0,6 % en 2010 [3]). Toutefois, dans les entreprises de 10 salariés ou plus, le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet est resté stable (2) et a donc cessé d'alimenter la croissance

(1) La rémunération brute intègre l'ensemble des éléments de rémunération, fixes ou non : salaire de base, rémunération pour heures supplémentaires ou complémentaires, primes et indemnités, mais aussi, entre autres, les sommes versées au titre de la participation ou de l'intéressement. En revanche, le salaire net de tous prélèvements correspond au salaire net fiscal. Il ne comprend pas la participation, ni l'intéressement lorsque celui-ci est placé sur un plan d'épargne entreprise (encadré 1). La mesure des salaires en EQTP permet d'intégrer les postes à temps partiel qui représentent 15 % du volume de travail en 2011 [1].

(2) Selon l'enquête Acemo, le nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées par salarié à temps complet s'élève à 11,3 heures au 4<sup>e</sup> trimestre 2011, soit le même volume horaire qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2010.

Tableau 1 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein des salariés par catégorie socioprofessionnelle en 2010 et 2011

	Rémunération brute			Salaire net		
	Montant mensuel en 2010 (en euros)	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2010 (en euros)	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)
Cadres* .....	5 342	5 384	0,8	3 958	3 987	0,7
Professions intermédiaires .....	2 857	2 910	1,8	2 143	2 182	1,9
Employés .....	1 975	2 044	3,5	1 503	1 550	3,2
Ouvriers .....	2 051	2 137	4,2	1 569	1 635	4,2
<b>Ensemble.....</b>	<b>2 762</b>	<b>2 829</b>	<b>2,4</b>	<b>2 080</b>	<b>2 128</b>	<b>2,3</b>

\* Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2011, le salaire moyen en équivalent-temps plein d'un cadre s'élevait à 5 384 euros bruts par mois, soit 0,8 % de plus qu'en 2010.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.

Source : Insee, DADS 2011 (au 1/12\*), fichier semi définitif ; calculs Dares.

des rémunérations en 2011 [4]. Dans le même temps, le recours au chômage partiel s'est stabilisé à un niveau bas (3) [5].

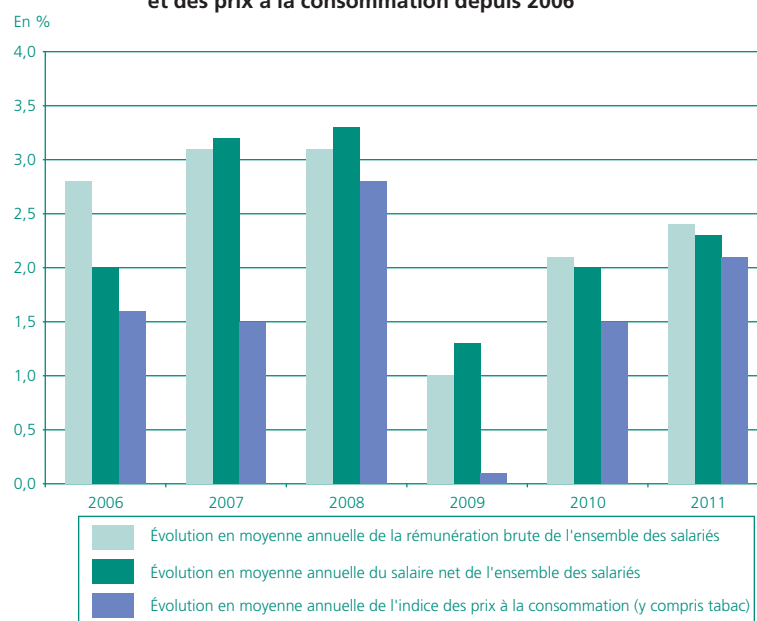
La progression plus dynamique des salaires en euros courants s'est toutefois inscrite – comme en 2010 – dans un contexte de hausse sensible de l'inflation, passée de +1,5 % en 2010 à +2,1 % en 2011 en moyenne annuelle. Exprimé en euros constants, le salaire net moyen a ainsi continué de ralentir en 2011, ne progressant plus que de 0,2 %, après +0,5 % en 2010 et +1,2 % en 2009 (graphique 1). Ventilés par grands secteurs d'activité, les salaires nets réels ont baissé dans la construction en 2011 (-0,3 %, après +0,5 % en 2010) et ont été quasi stables dans le tertiaire (+0,1 % en 2011, après +0,4 %). Dans l'industrie en revanche, ils ont continué de progresser au même rythme (+1,0 %, après +0,9 % en 2010).

Les évolutions des rémunérations par catégorie socioprofessionnelle et sexe entre 2010 et 2011 font l'objet d'une publication par l'Insee [1]. Cette étude détaille plus spécifiquement les évolutions par taille d'entreprise, secteur d'activité et branche professionnelle.

### Des hausses de salaires nets moins importantes qu'en moyenne dans les entreprises de moins de 100 salariés

En 2011, la croissance des salaires nets moyens en EQTP a été plus faible que la moyenne dans les entreprises de moins de 100 salariés : +1,9 % pour les entreprises de moins de 10 salariés et

Graphique 1 • Évolutions moyennes annuelles des rémunérations des salariés en équivalent-temps plein et des prix à la consommation depuis 2006



Lecture : en 2011, la rémunération brute moyenne d'un équivalent-temps plein a augmenté de 2,4 % et le salaire net de 2,3 % tandis que les prix à la consommation ont augmenté de 2,1 %.

Champ : salariés du secteur privé et des entreprises publiques ; France entière.

Source : Insee, DADS ; calculs Dares.

celles de 50 à 99 salariés, +1,8 % pour celles de 10 à 19 salariés, et +1,7 % dans les entreprises de 20 à 49 salariés, contre +2,3 % dans l'ensemble des entreprises (tableau 2). Dans ces entreprises, la part de salariés payés sur la base du Smic est nettement supérieure à la moyenne (4) [6]. La modération des salaires s'y explique donc pour partie par le rythme des revalorisations automatiques du Smic horaire brut en 2011 : il a été revu à la hausse de 1,6 % au 1<sup>er</sup> janvier 2011, puis de +2,1 % le 1<sup>er</sup> décembre 2011, soit une progression en moyenne annuelle de 1,8 %, voisine de celle des salaires bruts en euros courants des entreprises de moins de 100 salariés.

À l'opposé, dans les entreprises de 250 salariés ou plus, les salaires nets ont accéléré en 2011. Dans celles de 250 à 499 salariés, l'évolution du salaire net moyen en euros courants d'un EQTP est passée de +2,2 % en 2010 à +3,3 % en 2011, principalement du fait de la vitalité des salaires des ouvriers (+4,2 %, après +1,3 % en 2010). De même, dans

(3) Selon l'enquête emploi (2003-2011), fin 2011, 56 000 personnes ont été en situation de chômage technique ou partiel, soit comme en début d'année, 0,2 % des personnes en emploi.

(4) Selon les enquêtes Acemo, la proportion des salariés rémunérés au voisinage du Smic dans le secteur privé non agricole a atteint, au 1<sup>er</sup> décembre 2011, 23,6 % dans les très petites entreprises (TPE), 11,8 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés, 11,6 % et 12,9 % dans les entreprises de 20 à 49 salariés et 50 à 99 salariés. En revanche, cette proportion s'est établie à 8,4 % et 6,9 % dans les entreprises de 100 à 249 salariés et 250 à 499 salariés, et seulement 4,8 % dans les entreprises de 500 salariés ou plus.

les entreprises de 500 salariés ou plus, le salaire net moyen a augmenté de 2,7 % en 2011 après +1,6 % l'année précédente. L'effet du dynamisme salarial des ouvriers y a été renforcé par l'accélération des salaires des employés (+3,2 %, après +1,8 % en 2010), ouvriers et employés représentant près de 60 % des effectifs de ces grandes entreprises.

Le salaire net mensuel est d'autant plus élevé que l'entreprise est grande : 2 368 euros en moyenne

dans une entreprise de 500 salariés ou plus, 2 171 euros dans une entreprise de 100 à 249 salariés, 1 973 euros dans une entreprise de 10 à 19 salariés et 1 772 euros dans les entreprises de moins de 10 salariés (tableau 2). La faiblesse du salaire net moyen en EQTP dans les très petites entreprises (TPE, soit les entreprises de moins de 10 salariés) s'explique en partie par des différences de caractéristiques des emplois dans ces entreprises : leurs salariés sont plus jeunes, travaillent

Tableau 2 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein et indicateurs de dispersion par tranche de taille d'entreprise, en 2010 et 2011

	Rémunération brute			Salaire net			Indicateurs de dispersion du salaire net (en 2011)					
	Montant mensuel en 2010 (en euros)	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2010 (en euros)	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	D1	D5	D9	D5/D1	D9/D1	D9/D5
Moins de 10 salariés.....	2 263	2 308	2,0	1 740	1 772	1,9	1 086	1 484	2 618	1,4	2,4	1,8
De 10 à 19 salariés.....	2 534	2 583	1,9	1 938	1 973	1,8	1 148	1 628	2 987	1,4	2,6	1,8
De 20 à 49 salariés.....	2 626	2 674	1,8	1 998	2 032	1,7	1 157	1 648	3 148	1,4	2,7	1,9
De 50 à 99 salariés.....	2 702	2 751	1,8	2 035	2 074	1,9	1 168	1 662	3 262	1,4	2,8	2,0
De 100 à 249 salariés.....	2 826	2 909	2,9	2 111	2 171	2,9	1 200	1 730	3 426	1,4	2,9	2,0
De 250 à 499 salariés.....	2 937	3 021	2,8	2 171	2 242	3,3	1 224	1 800	3 570	1,5	2,9	2,0
500 salariés ou plus.....	3 089	3 176	2,8	2 304	2 368	2,7	1 248	1 930	3 827	1,5	3,1	2,0
<b>Ensemble.....</b>	<b>2 762</b>	<b>2 829</b>	<b>2,4</b>	<b>2 080</b>	<b>2 128</b>	<b>2,3</b>	<b>1 170</b>	<b>1 712</b>	<b>3 400</b>	<b>1,5</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>

Lecture : en 2011, le salaire en équivalent-temps plein d'un salarié d'une entreprise de moins de 10 salariés s'élevait en moyenne à 2 308 euros bruts par mois, soit 2 % de plus qu'en 2010 ; en 2011, 10 % des salariés des entreprises de moins de 10 salariés (D1) gagnaient moins de 1 086 euros nets par mois.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.

Source : Insee, DADS 2011 (au 1/12<sup>e</sup>), fichier semi définitif ; calculs Dares.

Encadré 1

## LES DADS : SOURCE STATISTIQUE POUR MESURER LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

Le niveau des rémunérations est calculé à partir des informations issues des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration. Concernant les données 2011, les résultats publiés ici sont issus uniquement de l'exploitation du fichier au 12<sup>e</sup>. Les données sont définitives pour 2010 et semi-définitives pour 2011. Les évolutions présentées ici portent sur l'ensemble des salariés du secteur privé et des entreprises publiques qui occupent un emploi dit « ordinaire ». Sont exclus les emplois des trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière), les salariés des particuliers employeurs ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les effectifs salariés au 31 décembre 2011 par secteur et par branche sont également appréciés en se restreignant à ceux qui occupent un emploi ordinaire.

Dans un contexte où la norme de déclaration annuelle des données sociales a fait l'objet d'une refonte à partir de la validité 2011 (passage à la norme N4DS) et au regard d'autres sources de données sur la masse salariale et l'emploi (comptabilité nationale, Acofs), le fichier au 1/12<sup>e</sup> paraît mieux à même entre 2010 et 2011 de retracer les évolutions globales des volumes de travail et de masse salariale que le fichier exhaustif. Par ailleurs, l'Insee a déjà privilégié l'utilisation d'une version provisoire de ce fichier (1/12<sup>e</sup>), en raison notamment d'une plus grande fiabilité des données par catégories socioprofessionnelles, pour élaborer sa publication annuelle sur les salaires du secteur privé et des entreprises publiques [1].

Les tableaux de cette étude présentent des salaires quasi identiques, à quelques euros près, à la publication de l'Insee. Ces très légers écarts sont liés à des correctifs supplémentaires apportés par la Dares aux données pour améliorer leur fiabilité et leur précision. Comme pour la publication de l'Insee, ont été éliminées les observations pour lesquelles l'écart entre les évolutions annuelles des salaires bruts et nets dépasse 250 % en valeur absolue. En outre, afin de présenter des résultats par secteurs d'activité plus fiables, des observations générant des évolutions aberrantes dans certains secteurs (correspondant à un salaire brut en équivalent-temps plein supérieur à 15 millions d'euros) ont été supprimées (deux observations en 2010 et trois en 2011). En revanche, contrairement à l'étude sur les salaires par secteur et branche professionnelle en 2010 [11], il n'a pas été nécessaire de procéder à des retraitements pour corriger des données présentant un bas salaire peu pertinent.

**La rémunération brute** correspond à l'intégralité des traitements, salaires, appointements et commissions de base perçus par le salarié, avant toute déduction des cotisations obligatoires à la charge du salarié. Elle intègre les primes et gratifications, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités de congés payés et indemnités compensatrices de congés non pris, les avantages en nature imposables, les frais professionnels, le supplément familial, les contributions patronales à des régimes complémentaires ou supplémentaires de retraite ou de prévoyance, les indemnités de mise à la retraite ou de licenciement pour la partie qui excède les montants conventionnels ou légaux, les sommes versées au titre de l'intéressement (placées ou non sur un plan d'épargne), les sommes versées au titre de la participation.

**La rémunération nette** est calculée à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Elle est nette de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Elle ne comprend pas la participation ni la fraction des indemnités de licenciement non imposables. Elle comprend l'intéressement, sauf si ce dernier est placé sur un plan d'épargne entreprise.

Le salaire en équivalent-temps plein (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte *au prorata* de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros compte pour 0,4 (= 0,5 \* 0,8) EQTP rémunéré 25 000 euros par an.

Malgré les contrôles effectués par l'Insee dans le traitement des DADS, des erreurs de mesure sur la durée annuelle rémunérée et la condition d'emploi peuvent persister, ce qui explique que les premiers déciles de salaire net EQTP peuvent être inférieurs au Smic net moyen en 2011 (1 072 euros) dans certains secteurs et branches professionnelles. En outre, certaines professions particulières sont exemptées du Smic, soit du fait de la spécificité de leurs conditions de travail (assistants maternels et familiaux par exemple), soit du fait que leur activité ne s'inscrit pas dans un horaire de travail contrôlable (vendeurs, représentants, placiers par exemple).

Tableau 3 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein par secteur d'activité, en 2011

Activité économique de l'établissement (A17, A38)	Effectif salarié au 31 décembre 2011 (1)	Rémunération brute		Salaire net		Indicateurs de dispersion du salaire net (en 2011)					
		Montant mensuel en 2011 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	D1	D5	D9	D5/D1	D9/D1	D9/D5
<b>DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution .....</b>	<b>335 100</b>	<b>3 411</b>	<b>2,3</b>	<b>2 605</b>	<b>2,2</b>	<b>1 415</b>	<b>2 159</b>	<b>4 268</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>
BZ : Industries extractives.....	24 800	2 994	3,7	2 224	3,7	1 388	1 843	3 406	1,3	2,5	1,8
DZ : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné.....	165 600	4 009	2,3	3 113	1,9	1 709	2 602	5 049	1,5	3,0	1,9
EZ : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution.....	144 700	2 780	2,6	2 073	2,8	1 268	1 796	3 023	1,4	2,4	1,7
<b>C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac .....</b>	<b>516 200</b>	<b>2 482</b>	<b>1,7</b>	<b>1 837</b>	<b>1,6</b>	<b>1 142</b>	<b>1 569</b>	<b>2 729</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>
<b>C2 : Cokéfaction et raffinage.....</b>	<b>9 900</b>	<b>4 976</b>	<b>6,1</b>	<b>3 337</b>	<b>3,9</b>	<b>1 840</b>	<b>3 028</b>	<b>4 914</b>	<b>1,6</b>	<b>2,7</b>	<b>1,6</b>
<b>C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines .....</b>	<b>432 100</b>	<b>3 456</b>	<b>2,3</b>	<b>2 539</b>	<b>3,2</b>	<b>1 383</b>	<b>2 077</b>	<b>4 120</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.....	131 800	4 022	2,9	2 952	4,0	1 396	2 459	4 860	1,8	3,5	2,0
CJ : Fabrication d'équipements électriques.....	118 300	3 259	0,8	2 374	1,4	1 354	1 955	3 754	1,4	2,8	1,9
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a.....	182 000	3 185	2,8	2 356	3,7	1 395	2 004	3 565	1,4	2,6	1,8
<b>C4 : Fabrication de matériels de transport .....</b>	<b>352 400</b>	<b>3 560</b>	<b>3,5</b>	<b>2 686</b>	<b>4,9</b>	<b>1 499</b>	<b>2 236</b>	<b>4 221</b>	<b>1,5</b>	<b>2,8</b>	<b>1,9</b>
<b>C5 : Fabrication d'autres produits industriels.....</b>	<b>1 488 300</b>	<b>2 964</b>	<b>3,0</b>	<b>2 195</b>	<b>3,1</b>	<b>1 270</b>	<b>1 843</b>	<b>3 392</b>	<b>1,5</b>	<b>2,7</b>	<b>1,8</b>
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure.....	110 000	2 529	3,8	1 898	3,6	1 125	1 516	2 946	1,3	2,6	1,9
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie.....	204 100	2 687	2,9	2 015	2,7	1 219	1 714	3 056	1,4	2,5	1,8
CE : Industrie chimique.....	137 700	3 899	3,1	2 773	3,2	1 445	2 343	4 251	1,6	2,9	1,8
CF : Industrie pharmaceutique.....	76 700	4 330	3,4	3 021	3,3	1 581	2 503	4 776	1,6	3,0	1,9
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques.....	291 300	2 854	3,6	2 116	3,9	1 288	1 796	3 134	1,4	2,4	1,7
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements.....	395 600	2 810	2,8	2 115	3,1	1 318	1 849	3 098	1,4	2,4	1,7
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements.....	273 000	2 832	2,5	2 130	2,5	1 258	1 803	3 348	1,4	2,7	1,9
<b>FZ : Construction .....</b>	<b>1 397 300</b>	<b>2 577</b>	<b>2,5</b>	<b>1 952</b>	<b>1,8</b>	<b>1 202</b>	<b>1 702</b>	<b>2 829</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>
<b>GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motos.....</b>	<b>2 965 100</b>	<b>2 568</b>	<b>2,5</b>	<b>1 933</b>	<b>2,6</b>	<b>1 155</b>	<b>1 549</b>	<b>3 076</b>	<b>1,3</b>	<b>2,7</b>	<b>2,0</b>
<b>HZ : Transports et entreposage.....</b>	<b>1 332 700</b>	<b>2 727</b>	<b>3,1</b>	<b>2 125</b>	<b>2,7</b>	<b>1 324</b>	<b>1 848</b>	<b>3 115</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>
<b>IZ : Hébergement et restauration .....</b>	<b>869 500</b>	<b>2 048</b>	<b>2,1</b>	<b>1 575</b>	<b>1,7</b>	<b>1 113</b>	<b>1 408</b>	<b>2 165</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>
<b>JZ : Information et communication .....</b>	<b>671 800</b>	<b>4 067</b>	<b>1,8</b>	<b>3 042</b>	<b>1,9</b>	<b>1 489</b>	<b>2 579</b>	<b>4 773</b>	<b>1,7</b>	<b>3,2</b>	<b>1,9</b>
JA : Édition, audiovisuel et diffusion.....	188 300	4 244	1,9	3 181	2,0	1 476	2 677	5 036	1,8	3,4	1,9
JB : Télécommunications.....	136 900	4 084	4,0	3 057	3,3	1 618	2 602	4 766	1,6	2,9	1,8
JC : Activités informatiques et services d'information.....	346 600	3 963	1,0	2 961	1,5	1 460	2 530	4 629	1,7	3,2	1,8
<b>KZ : Activités financières et d'assurance.....</b>	<b>816 500</b>	<b>4 458</b>	<b>4,6</b>	<b>3 232</b>	<b>3,9</b>	<b>1 462</b>	<b>2 406</b>	<b>5 019</b>	<b>1,6</b>	<b>3,4</b>	<b>2,1</b>
<b>LZ : Activités immobilières .....</b>	<b>235 400</b>	<b>2 883</b>	<b>0,7</b>	<b>2 182</b>	<b>0,6</b>	<b>1 219</b>	<b>1 762</b>	<b>3 444</b>	<b>1,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,0</b>
<b>MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien .....</b>	<b>2 933 100</b>	<b>2 801</b>	<b>1,2</b>	<b>2 113</b>	<b>1,4</b>	<b>1 105</b>	<b>1 596</b>	<b>3 486</b>	<b>1,4</b>	<b>3,2</b>	<b>2,2</b>
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques.....	903 000	3 889	2,4	2 889	2,2	1 338	2 178	4 679	1,6	3,5	2,1
MB : Recherche-développement scientifique.....	89 300	4 412	2,5	3 230	3,4	1 632	2 875	5 075	1,8	3,1	1,8
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques.....	183 700	3 162	0,4	2 364	1,2	1 167	1 872	3 970	1,6	3,4	2,1
NZ : Activités de services administratifs et de soutien.....	1 757 100	2 067	1,4	1 593	1,9	1 049	1 383	2 236	1,3	2,1	1,6
<b>OQ : Enseignement, santé humaine et action sociale (hors administration publique).....</b>	<b>1 926 300</b>	<b>2 301</b>	<b>2,4</b>	<b>1 742</b>	<b>2,3</b>	<b>1 091</b>	<b>1 505</b>	<b>2 524</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
PZ : Enseignement.....	276 600	2 612	2,6	1 973	2,5	1 128	1 637	3 123	1,5	2,8	1,9
QA : Activités pour la santé humaine.....	518 400	2 580	0,7	1 956	0,6	1 208	1 665	2 773	1,4	2,3	1,7
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement.....	940 900	2 048	3,8	1 550	3,8	1 061	1 405	2 212	1,3	2,1	1,6
<b>RU : Autres activités de services .....</b>	<b>666 700</b>	<b>2 419</b>	<b>1,7</b>	<b>1 850</b>	<b>1,4</b>	<b>1 074</b>	<b>1 476</b>	<b>2 868</b>	<b>1,4</b>	<b>2,7</b>	<b>1,9</b>
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives.....	206 500	2 779	1,5	2 151	1,1	1 102	1 605	3 296	1,5	3,0	2,1
SZ : Autres activités de services.....	460 200	2 255	1,6	1 713	1,5	1 070	1 422	2 635	1,3	2,5	1,9
<b>DE à C5 : Industrie.....</b>	<b>3 134 100</b>	<b>3 074</b>	<b>2,8</b>	<b>2 287</b>	<b>3,1</b>	<b>1 274</b>	<b>1 897</b>	<b>3 649</b>	<b>1,5</b>	<b>2,9</b>	<b>1,9</b>
<b>FZ : Construction .....</b>	<b>1 397 300</b>	<b>2 577</b>	<b>2,5</b>	<b>1 952</b>	<b>1,8</b>	<b>1 202</b>	<b>1 702</b>	<b>2 829</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>
<b>GZ à RU : Tertiaire.....</b>	<b>12 420 700</b>	<b>2 793</b>	<b>2,3</b>	<b>2 107</b>	<b>2,2</b>	<b>1 148</b>	<b>1 661</b>	<b>3 386</b>	<b>1,4</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>
<b>Ensemble .....</b>	<b>16 952 100</b>	<b>2 829</b>	<b>2,4</b>	<b>2 128</b>	<b>2,3</b>	<b>1 170</b>	<b>1 712</b>	<b>3 400</b>	<b>1,5</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>

Source : Insee, DADS 2011 (au 1/12<sup>e</sup>), fichier semi définitif ; calculs Dares.

(1) Estimation Dares à partir des DADS 2011, salariés présents au 31 décembre, voir encadré 1.

Lecture : dans le secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution, un salarié a perçu un salaire brut mensuel moyen de 3 411 euros en 2011, soit 2,3 % de plus qu'en 2010 ; en 2011, 10 % des salariés des entreprises du secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution (D1) gagnaient moins de 1 415 euros nets par mois.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.



plus souvent dans des secteurs moins rémunérateurs et occupent plus souvent des positions d'ouvriers et d'employés. Une fois prises en compte ces différences de structure du salariat, les salaires dans les TPE restent significativement plus faibles que dans les entreprises de taille supérieure [6].

La dispersion des salaires, mesurée par le ratio entre le 9<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> décile (5) (D9/D1), croît également avec la taille de l'entreprise : en 2011, ce ratio s'est établi à 2,4 pour les TPE, contre 3,1 pour les entreprises de 500 salariés ou plus. Les différences sont surtout marquées pour le haut de la distribution des salaires : le 1<sup>er</sup> décile dans les entreprises de 500 salariés ou plus est supérieur de 15 % au 1<sup>er</sup> décile dans les entreprises de moins de 10 salariés, tandis que pour le 9<sup>e</sup> décile, l'écart est de 46 % (tableau 2).

## Une accélération des salaires portée par l'industrie

En 2011, le salaire net moyen d'un EQTP a augmenté de 3,1 % dans l'industrie, après +2,4 % en 2010 (tableau 3). Ce dynamisme s'inscrit dans un contexte de ralentissement de la production industrielle, qui n'a augmenté que de 2,0 % en 2011, après +4,8 % en 2010 [2]. Tous les sous-secteurs industriels ont connu un rythme de croissance des salaires plus dynamique en 2011 sauf trois : la fabrication d'équipements électriques (+1,4 % en 2011 pour le salaire net moyen en euros courants, après +3,8 % en 2010), la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (+1,9 % en 2011, après +2,2 %) et, enfin, les autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (+2,5 % en 2011 après +3,7 % en 2010).

La progression du salaire net moyen a été particulièrement marquée dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport (+4,9 % en 2011, après +2,5 % en 2010), la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+4,0 %, après +1,8 %), la cokéfaction et raffinage (qui a renoué avec la croissance des salaires en 2011 à +3,9 %, après une baisse de -1,0 % en 2010). Ce dernier secteur reste le plus rémunérateur (3 337 euros mensuels nets en moyenne en 2011, tableau 3), suivi du secteur de la production et distribution d'eau et d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné et de celui de l'industrie pharmaceutique (respectivement 3 113 euros et 3 021 euros nets mensuels par EQTP en 2011). En revanche, les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure ainsi que les industries alimentaires sont les secteurs les moins rémunérateurs avec des salaires nets mensuels en EQTP inférieurs à 1 900 euros nets mensuels.

La dispersion des salaires nets dans l'industrie croît avec la proportion de cadres. Les salaires

nets sont ainsi plus dispersés dans le secteur des industries extractives, énergie, eau et gestion des déchets et dans celui de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, où la part de cadres est supérieure à 20 %, (le rapport inter décile D9/D1 s'établit respectivement dans ces deux secteurs à 3,0 ; tableau 3). À l'inverse, les salaires nets sont moins dispersés dans les secteurs de la construction et des industries agro-alimentaires (rapport inter décile de 2,4), où les cadres représentent moins de 10 % des effectifs. Malgré une proportion élevée de cadres, les salaires sont relativement peu dispersés dans le secteur de la cokéfaction et du raffinage (rapport inter décile de 2,7).

Dans le secteur de la construction, le salaire net moyen a augmenté de 1,8 % en 2011 (tableau 3), malgré la poursuite du recul de l'emploi (-0,7 % en 2011) [3] : les postes détruits sont principalement des emplois peu qualifiés, ce qui augmente par effet de composition le salaire moyen des salariés restés en activité. La construction fait toujours partie des secteurs qui offrent les rémunérations les plus faibles (1 952 euros nets par mois en moyenne).

## Des salaires toujours plus dynamiques dans les activités financières et d'assurance

Dans le tertiaire, le salaire net mensuel d'un EQTP a augmenté en moyenne de 2,2 % en 2011, après +1,9 % en 2010 (tableau 3). Les évolutions ont toutefois été très contrastées selon les secteurs. La croissance du salaire net moyen a été particulièrement forte dans le secteur transport et entreposage (+2,7 %) et encore davantage dans celui des activités financières et d'assurance. Après s'être contractés en 2009, les salaires de ce secteur ont en effet rapidement retrouvé des rythmes élevés de progression : +3,9 % en 2011, après +3,4 % en 2010. En 2011, contrairement à 2010, la hausse des salaires dans ce secteur n'a pas été portée par celle des cadres (+2,7 %) mais par celles des professions intermédiaires à la suite du rattrapage d'accords non conclus (6) depuis 2008 (+8,0 % en 2011, après +2,0 % en 2010) et des employés (+4,3 % en 2011, après +0,5 % en 2010), qui représentent au total près de 62 % des salariés du secteur.

## Un tassement de la dynamique salariale dans une partie des activités tertiaires

Si les salaires nets ont progressé plus vite en 2011 qu'en 2010 sur l'ensemble du secteur tertiaire, cette accélération a été modeste. Elle a concerné le transport et entreposage, les activités juridiques, comptables, de gestion, etc., les arts, spectacles

(5) Les déciles partagent une population en dix sous-populations de taille égale. Ainsi, le 1<sup>er</sup> décile de salaire (D1) est le seuil en-dessous duquel 10 % des salariés sont rémunérés, le 5<sup>e</sup> décile de salaire (D5) partage la population en deux groupes égaux et le 9<sup>e</sup> décile (D9) est le seuil au-dessus duquel 10 % des salariés sont rémunérés. Trois indicateurs d'inégalités sont calculés : le ratio D9/D1 qualifie les inégalités sur la totalité de la distribution, le ratio D5/D1 sur le bas de la distribution et le ratio D9/D5 sur le haut de la distribution.

(6) Le code du travail fixe les règles générales applicables aux relations de travail entre les employeurs et les salariés de droit privé. En parallèle, les partenaires sociaux négocient des conventions et accords qui viennent compléter le droit du travail. Il s'agit généralement d'accords conclus pour procéder à un relèvement des grilles de salaires minima dans une branche donnée.

et activités récréatives. Comme pour les activités financières et d'assurance, ce sont des secteurs où les salariés rémunérés au voisinage du Smic sont sous-représentés. Les effets modérateurs liés au Smic y ont donc moins pesé en 2011 (7).

En revanche, dans les secteurs de l'hébergement et restauration, de l'information et communication et des activités immobilières et de la santé humaine, les salaires nets ont ralenti en 2011. Avec une croissance limitée de 0,6 % en 2011, après +2,2 % en 2010, le secteur des activités immobilières affiche un ralentissement salarial malgré la reprise de l'investissement des ménages et des entreprises financières et non financières dans la construction en 2011 [2]. Dans le secteur

de l'information et communication (+1,9 % en 2011, après +3,2 % en 2010), le ralentissement s'explique par la moindre augmentation des salaires dans les activités informatiques et services d'information (+1,5 %, après +3,2 % en 2010), sous-secteur qui représente la moitié des effectifs globaux du secteur.

Les secteurs de l'édition, audiovisuel et diffusion, de la recherche-développement scientifique, des télécommunications et des activités financières et assurances, secteurs qui emploient une forte proportion de cadres (respectivement 57 %, 53 %, 42 % et 37 %), offrent des salaires nets moyens en EQTP supérieurs à 3 000 euros (respectivement 3 181 euros, 3 230 euros, 3 057 euros

(7) L'impact de la revalorisation du Smic sur ces secteurs est faible.

Encadré 2

## NOMENCLATURES STATISTIQUES

### La nomenclature agrégée

Les résultats présentés par secteur d'activités (tableau 4) sont établis en nomenclature agrégée (NA). Celle-ci est fondée sur la nouvelle nomenclature d'activité économique (Naf révision 2) qui s'est substituée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la Naf révisée datant de 2003. Ce changement répond non seulement à un besoin de renouvellement mais également à un souci d'harmonisation au plan européen et international.

Les regroupements de la nomenclature agrégée visent à refléter le comportement d'agents économiques confrontés à leur marché, alors que la structuration de la Naf fait intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou son organisation en filières de production. Les secteurs d'activité retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A17 et A38 de la nomenclature agrégée (1).

Parallèlement à la nomenclature agrégée de l'Insee, la Dares a conçu, à des fins exclusivement statistiques, la grille d'analyse des conventions collectives regroupées pour l'information statistique (Cris), qui regroupe les branches professionnelles et comporte trois niveaux d'agrégations différents.

### Les conventions collectives regroupées pour l'information statistique (Cris)

#### Conventions et accords : éléments de définition

Le code du travail fixe les règles générales applicables aux relations de travail entre les employeurs et les salariés de droit privé. Dans ce cadre, les partenaires sociaux négocient des conventions et accords qui viennent compléter le droit du travail. La convention collective couvre l'ensemble des conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que les garanties sociales, tandis que l'accord se limite à un ou plusieurs objets de négociation.

Le champ d'application des conventions et accords peut être interprofessionnel ou professionnel. Il s'agit dans ce dernier cas d'une convention ou accord dit « de branche ». Une convention collective de branche couvre l'ensemble des relations de travail dans un champ professionnel donné. D'éventuels accords peuvent se greffer sur la convention collective de branche, l'ensemble constitue dès lors le dispositif conventionnel de la branche.

#### Le champ d'application des accords et des conventions de branche

Toute convention collective délimite un champ d'application catégoriel (catégories de salariés intéressées par le texte), un champ d'application géographique (national, régional, départemental ou local), un champ d'application professionnel défini en termes d'activités économiques.

#### L'extension des accords et des conventions collectives

Le cadre juridique de la négociation collective, établi en 1919, ne prévoyait aucune obligation d'application de la convention collective. Depuis la loi du 24 juin 1936, un texte conventionnel peut être « étendu » par le ministère dont il dépend (celui chargé du travail ou celui chargé de l'agriculture). Il s'impose alors à toutes les entreprises de son champ d'application. Si la majeure partie des grandes conventions collectives sont étendues, ce n'est toutefois pas une généralité. Une convention collective peut ainsi être étendue, non étendue ou en voie d'extension (lorsque le processus d'extension n'est pas encore parvenu à son terme). Dans les deux derniers cas, l'application de la convention n'est pas obligatoire pour les entreprises non adhérentes aux syndicats signataires.

#### L'identification des conventions collectives

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la direction générale du travail (DGT) a créé l'identifiant de convention collective (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est attribué à chaque texte présent dans la base de données des conventions collectives.

Conçue à des fins exclusivement statistiques, la grille d'analyse des Cris, élaborée par la Dares, est un ensemble de regroupements de branches conventionnelles à trois niveaux : le niveau Cris1, le moins détaillé, comprend 25 postes, le niveau Cris2 en comprend 64 et le niveau Cris3, le plus détaillé, en comporte 137. La Cris est mise à jour chaque année pour tenir compte des textes nouvellement créés ou des textes « archivés ». La version 2012 de cette grille a été constituée à partir de la liste des conventions à jour au 31 décembre 2012.

Bien que les intitulés soient parfois proches, les regroupements de la Cris et de la nomenclature agrégée ne se recoupent que partiellement : deux établissements d'un même secteur d'activité peuvent relever de conventions collectives différentes et *vice-versa*.

(1) Pour en savoir plus, voir le site de l'Insee, [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique « Définitions et méthodes », puis « Nomenclatures, zonages ».

Tableau 4 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein par branche professionnelle en 2011

Conventions collectives regroupées pour l'information statistique (Cris1), dont principales conventions collectives	Effectif salarié au 31 décembre 2011 (1)	Rémunération brute		Salaire net		Indicateurs de dispersion du salaire net (en 2011)					
		Montant mensuel en 2011 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	D1	D5	D9	D5/D1	D9/D1	D9/D5
<b>A : Métallurgie et sidérurgie</b> .....	<b>1 646 200</b>	<b>3 472</b>	<b>2,7</b>	<b>2 582</b>	<b>3,5</b>	<b>1 395</b>	<b>2 092</b>	<b>4 129</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>
Dont : 0054 - Métallurgie région Parisienne.....	259 100	3 205	1,9	2 373	2,9	1 453	2 148	3 355	1,5	2,3	1,6
0650 - Métallurgie cadres.....	411 300	5 658	3,4	4 158	4,3	2 196	3 574	6 362	1,6	2,9	1,8
<b>B : Bâtiment et travaux publics</b> .....	<b>1 389 200</b>	<b>2 566</b>	<b>2,6</b>	<b>1 941</b>	<b>1,9</b>	<b>1 198</b>	<b>1 692</b>	<b>2 814</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
Dont : 1596 - Bâtiment ouvriers jusqu'à 10 salariés.....	334 400	2 065	1,6	1 592	1,2	1 100	1 499	2 114	1,4	1,9	1,4
1597 - Bâtiment ouvriers plus de 10 salariés.....	542 500	2 377	2,7	1 816	2,0	1 193	1 653	2 453	1,4	2,1	1,5
1702 - Travaux publics ouvriers.....	187 900	2 359	2,3	1 774	0,9	1 302	1 684	2 285	1,3	1,8	1,4
2609 - Bâtiment Etam (employés, techniciens, agents de maîtrise).....	127 700	2 784	0,9	2 079	0,6	1 289	1 947	2 938	1,5	2,3	1,5
<b>C : Chimie et pharmacie</b> .....	<b>498 700</b>	<b>3 920</b>	<b>2,4</b>	<b>2 804</b>	<b>2,6</b>	<b>1 351</b>	<b>2 271</b>	<b>4 518</b>	<b>1,7</b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>
Dont : 0044 - Industries chimiques.....	220 100	4 169	3,2	2 970	3,4	1 481	2 439	4 697	1,6	3,2	1,9
0176 - Industrie pharmaceutique.....	127 700	4 807	2,7	3 381	2,8	1 617	2 774	5 533	1,7	3,4	2,0
1996 - Pharmacie d'officine.....	108 700	2 468	-0,2	1 843	-0,2	1 169	1 631	2 895	1,4	2,5	1,8
<b>D : Plastiques, caoutchouc et combustibles</b> .....	<b>227 700</b>	<b>3 302</b>	<b>2,6</b>	<b>2 406</b>	<b>2,6</b>	<b>1 307</b>	<b>1 875</b>	<b>3 877</b>	<b>1,4</b>	<b>3,0</b>	<b>2,1</b>
Dont : 0292 - Plasturgie.....	122 500	2 838	3,9	2 125	4,1	1 257	1 702	3 183	1,4	2,5	1,9
<b>E : Verre et matériaux de construction</b> .....	<b>209 100</b>	<b>2 901</b>	<b>3,0</b>	<b>2 148</b>	<b>2,9</b>	<b>1 288</b>	<b>1 777</b>	<b>3 214</b>	<b>1,4</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>
<b>F : Bois et dérivés</b> .....	<b>280 700</b>	<b>2 647</b>	<b>2,4</b>	<b>1 985</b>	<b>2,6</b>	<b>1 193</b>	<b>1 650</b>	<b>2 995</b>	<b>1,4</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>
<b>G : Habillement, cuir, textile</b> .....	<b>459 800</b>	<b>2 360</b>	<b>3,0</b>	<b>1 786</b>	<b>2,6</b>	<b>1 100</b>	<b>1 431</b>	<b>2 757</b>	<b>1,3</b>	<b>2,5</b>	<b>1,9</b>
Dont : 0675 - Succursales de vente au détail d'habillement.....	101 300	2 173	1,3	1 638	1,3	1 099	1 358	2 509	1,2	2,3	1,8
<b>H : Culture et communication</b> .....	<b>564 800</b>	<b>3 382</b>	<b>1,8</b>	<b>2 535</b>	<b>1,9</b>	<b>1 209</b>	<b>2 002</b>	<b>4 278</b>	<b>1,7</b>	<b>3,5</b>	<b>2,1</b>
<b>I : Agro-alimentaire</b> .....	<b>766 000</b>	<b>2 478</b>	<b>1,9</b>	<b>1 845</b>	<b>1,7</b>	<b>1 118</b>	<b>1 523</b>	<b>2 756</b>	<b>1,4</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>
Dont : 0843 - Boulangeries pâtisseries artisanales	102 500	1 850	2,1	1 395	2,1	1 059	1 308	1 842	1,2	1,7	1,4
<b>J : Commerce de gros et import - export</b> .....	<b>369 300</b>	<b>3 075</b>	<b>2,0</b>	<b>2 308</b>	<b>2,1</b>	<b>1 222</b>	<b>1 766</b>	<b>3 812</b>	<b>1,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2,2</b>
Dont : 0573 - Commerces de gros.....	327 400	2 933	2,5	2 207	2,5	1 215	1 716	3 579	1,4	2,9	2,1
<b>K : Commerce principalement alimentaire</b> .....	<b>654 200</b>	<b>2 223</b>	<b>3,2</b>	<b>1 677</b>	<b>3,2</b>	<b>1 173</b>	<b>1 425</b>	<b>2 318</b>	<b>1,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>
Dont : 2216 - Commerce détail et gros à prédominance alimentaire.....	649 900	2 222	3,1	1 675	3,2	1 173	1 424	2 315	1,2	2,0	1,6
<b>L : Commerce de détail principalement non alimentaire</b> .....	<b>383 700</b>	<b>2 392</b>	<b>2,7</b>	<b>1 810</b>	<b>2,8</b>	<b>1 130</b>	<b>1 511</b>	<b>2 772</b>	<b>1,3</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>
Dont : 1517 - Commerce de détail non alimentaire	102 000	2 113	2,1	1 631	2,0	1 079	1 363	2 461	1,3	2,3	1,8
<b>M : Services de l'automobile et des matériels roulants</b> .....	<b>484 700</b>	<b>2 449</b>	<b>2,1</b>	<b>1 863</b>	<b>2,2</b>	<b>1 176</b>	<b>1 586</b>	<b>2 794</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,8</b>
Dont : 1090 - Services de l'automobile.....	407 100	2 413	2,0	1 835	2,1	1 165	1 560	2 748	1,3	2,4	1,8
<b>N : Hôtellerie, restauration et tourisme</b> .....	<b>906 500</b>	<b>2 103</b>	<b>2,1</b>	<b>1 615</b>	<b>1,8</b>	<b>1 118</b>	<b>1 422</b>	<b>2 252</b>	<b>1,3</b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>
Dont : 1501 - Restauration rapide.....	144 200	1 754	1,6	1 363	1,5	1 075	1 253	1 702	1,2	1,6	1,4
1979 - Hôtels cafés restaurants.....	558 700	2 099	2,4	1 619	1,7	1 119	1 447	2 237	1,3	2,0	1,5
<b>O : Transports (hors statuts)</b> .....	<b>867 900</b>	<b>2 684</b>	<b>2,3</b>	<b>2 032</b>	<b>2,2</b>	<b>1 267</b>	<b>1 754</b>	<b>2 890</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>
Dont : 0016 - Transports routiers.....	651 800	2 402	1,7	1 829	1,7	1 239	1 672	2 385	1,3	1,9	1,4
<b>P : Secteur sanitaire et social</b> .....	<b>1 837 100</b>	<b>2 336</b>	<b>2,5</b>	<b>1 764</b>	<b>2,5</b>	<b>1 097</b>	<b>1 540</b>	<b>2 559</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
Dont : 2264 - Hospitalisation privée.....	244 000	2 319	1,3	1 776	1,5	1 174	1 548	2 513	1,3	2,1	1,6
<b>Q : Banques, établissements financiers et assurances</b> .....	<b>734 200</b>	<b>4 327</b>	<b>3,9</b>	<b>3 123</b>	<b>3,4</b>	<b>1 470</b>	<b>2 369</b>	<b>4 801</b>	<b>1,6</b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>
Dont : 1672 - Sociétés d'assurances.....	136 500	4 371	2,8	3 145	2,9	1 642	2 489	4 773	1,5	2,9	1,9
2120 - Banques.....	258 600	5 122	7,7	3 621	5,9	1 651	2 660	5 394	1,6	3,3	2,0
<b>R : Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment</b> .....	<b>332 200</b>	<b>2 976</b>	<b>2,3</b>	<b>2 237</b>	<b>2,0</b>	<b>1 198</b>	<b>1 780</b>	<b>3 550</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>
Dont : 1527 - Immobilier.....	145 700	3 118	1,9	2 358	1,4	1 201	1 820	3 850	1,5	3,2	2,1
<b>S : Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises</b> .....	<b>870 000</b>	<b>3 655</b>	<b>1,2</b>	<b>2 741</b>	<b>1,4</b>	<b>1 220</b>	<b>2 225</b>	<b>4 446</b>	<b>1,8</b>	<b>3,6</b>	<b>2,0</b>
Dont : 1486 - Bureaux d'études techniques.....	742 900	3 876	1,4	2 903	1,6	1 372	2 368	4 627	1,7	3,4	2,0
2098 - Prestataires de services secteur tertiaire.....	123 700	2 285	0,9	1 737	1,3	993	1 324	2 694	1,3	2,7	2,0
<b>T : Professions juridiques et comptables</b> .....	<b>234 500</b>	<b>3 288</b>	<b>1,8</b>	<b>2 452</b>	<b>1,4</b>	<b>1 303</b>	<b>1 956</b>	<b>3 741</b>	<b>1,5</b>	<b>2,9</b>	<b>1,9</b>
Dont : 0787 - Cabinets d'experts comptables.....	124 400	3 346	1,2	2 501	1,1	1 279	1 934	3 890	1,5	3,0	2,0
<b>U : Nettoyage, manutention, récupération et sécurité</b> .....	<b>636 000</b>	<b>2 011</b>	<b>2,5</b>	<b>1 550</b>	<b>2,4</b>	<b>1 059</b>	<b>1 326</b>	<b>2 199</b>	<b>1,3</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>
Dont : 1351 - Prévention et sécurité.....	147 500	1 905	2,8	1 476	2,9	1 084	1 344	1 910	1,2	1,8	1,4
3043 - Entreprises de propreté et services associés.....	360 000	1 709	1,7	1 337	1,4	1 010	1 190	1 738	1,2	1,7	1,5
<b>V : Branches non agricoles diverses</b> .....	<b>556 400</b>	<b>2 601</b>	<b>1,7</b>	<b>1 974</b>	<b>1,8</b>	<b>1 096</b>	<b>1 560</b>	<b>3 020</b>	<b>1,4</b>	<b>2,8</b>	<b>1,9</b>

(1) Estimation Dares à partir des DADS 2011, salariés présents au 31 décembre, voir encadré 1.

Les conventions sont conformes à l'état de la négociation collective au 31 décembre 2012.

Lecture : en 2011, dans le regroupement de niveau 1 de la Cris « métallurgie et sidérurgie », la rémunération mensuelle brute d'un salarié s'est élevée en moyenne à 3 472 euros, soit 2,7 % de plus qu'en 2010 ; en 2011, 10 % des salariés de la métallurgie et sidérurgie (D1) gagnaient moins de 1 395 euros nets par mois.

Champ : salariés couverts par une convention collective de branche ; France entière.

Source : Insee, DADS 2011 (au 1/12<sup>e</sup>), fichier semi définitif ; calculs Dares.

et 3 232 euros). Les activités de services administratifs et de soutien, l'hébergement-restauration et l'action sociale, secteurs où l'emploi est moins qualifié, sont les moins rémunérateurs avec respectivement 1 593, 1 575 et 1 550 euros nets mensuels par EQTP.

La dispersion des salaires varie fortement d'un secteur à l'autre : en 2011, le rapport inter décile D9/D1 s'est étagé entre 1,9 dans le secteur de l'hébergement-restauration, secteur dans lequel la part des cadres est inférieure à 5,0 %, et 3,4 dans le secteur des activités financières et d'assurance (37 % des cadres).

## Une décélération des salaires dans la plupart des branches

Les salaires peuvent également être analysés par branche professionnelle et regroupement de branches professionnelles (Cris, encadré 2). Tous les salariés d'une branche professionnelle sont couverts par une même convention collective. Les conventions collectives définissent des grilles de classification et les salaires conventionnels correspondants : le salaire conventionnel est le salaire en-dessous duquel un salarié d'un niveau de qualification donné ne peut être rémunéré. Il doit être négocié annuellement entre organisations patronales et syndicales, mais cette obligation de négocier n'est pas une obligation de conclure un accord.

En 2011, les salaires nets moyens ont progressé à un rythme contrasté dans l'ensemble des branches, sauf dans la branche pharmacie d'officine où ils ont reculé de 0,2 %, tirés par le repli des salaires des cadres (-2,1 %).

Dans la plupart des branches, les salaires nets moyens ont progressé plus lentement en 2011 qu'en 2010. Les décélération les plus marquées concernent le regroupement des branches de l'agro-alimentaire, dont les salaires n'ont crû que de 1,7 % en 2011 après +3,1 % en 2010, ainsi que les branches de l'immobilier et du bâtiment-Etam (employés, techniciens, agents de maîtrise), respectivement +1,4 % et +0,6 % en 2011, après +6,1 % et +2,3 % en 2010.

Les salaires nets en EQTP ont également ralenti dans le regroupement des branches de l'hôtellerie, restauration et tourisme (+1,8 %, après +2,6 % en 2010) et dans la branche des bureaux d'études techniques (+1,6 % en 2011 après +2,5 % en 2010). Ce ralentissement s'explique en partie par des hausses exceptionnelles des minima hiérarchiques (8) survenues en 2010 et non reconduites en 2011. Pour le premier regroupement, il s'agissait d'un rattrapage en 2010 d'accords non conclus depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2008 dans la branche hôtels-café-restaurants (qui regroupe plus de 60 % des effectifs salariés du

regroupement de branches de l'hôtellerie, restauration et tourisme). Pour la branche des bureaux d'études techniques, la hausse de 2010 s'expliquait par une négociation en 2010 incluant les deux revalorisations du Smic de juillet 2009 et janvier 2010 [9]. Dans la branche des sociétés d'assurances, en dépit d'une hausse du salaire conventionnel en 2011 (+2,0 % après +1,8 % en 2010), [10], le salaire net a décéléré, son évolution passant ainsi de +4,3 % en 2010 à +2,9 % en 2011 (tableau 4).

À l'inverse, dans les branches professionnelles de la métallurgie-cadres, des banques et de la restauration rapide, de fortes revalorisations des salaires conventionnels en 2011 (respectivement +2,3 %, +4,2 %, et +3,5 %) [10] ont sous-tendu la progression du salaire net (respectivement +4,3 %, +5,9 % et +1,5 %). Il s'agit notamment de rattrapages en 2011 d'accords non conclus, depuis 2010 pour la première branche, et depuis 2008 pour les deux dernières (9). Pour d'autres branches telles que la plasturgie et l'industrie chimique, un deuxième accord a été conclu en fin d'année 2011, anticipant la revalorisation automatique du Smic, qui a soutenu le salaire net (respectivement +4,1 % et +3,4 %).

Les hausses de salaires ont été plus importantes en 2011 qu'en 2010 dans les regroupements de branches du verre et matériaux de construction (+2,9 % en 2011, après +1,9 % en 2010), de l'habillement, cuir et textile (+2,6 % en 2011, après +1,7 % en 2010) et du commerce principalement alimentaire (+3,2 % en 2011, après +2,2 % en 2010). Ces évolutions ont été principalement portées par l'accélération du salaire mensuel de base, dont la progression annuelle moyenne est passée de +1,5 % en 2010 à +2,3 % en 2011 pour le premier regroupement, de +1,5 % en 2010 à +2,2 % en 2011 pour le deuxième et, enfin, de +1,4 % en 2010 à +2,2 % en 2011 pour le dernier [8]. Dans les branches de la métallurgie et sidérurgie, le salaire net moyen a continué de progresser plus vite que la moyenne et a augmenté de 3,5 % en 2011, après +2,8 % en 2010.

En 2011, la hiérarchie des regroupements conventionnels est la même que les années précédentes. Les branches des banques, des établissements financiers et des assurances, où la proportion de cadres avoisine 37 %, continuent d'offrir les salaires moyens les plus élevés, avec 3 123 euros nets par mois pour un EQTP (tableau 4). Viennent ensuite les branches de la chimie et de la pharmacie et celles des bureaux d'études et prestations de services aux entreprises avec des salaires nets moyens de 2 804 et 2 741 euros par mois. À l'opposé, les branches entreprises de propriété et services associés et restauration rapide, qui emploient beaucoup de personnel peu qualifié et moins de 2 % de cadres, continuent d'afficher les salaires les plus faibles avec, respectivement, 1 337 et 1 363 euros nets mensuels par EQTP.

(8) Les branches peuvent négocier deux types de salaires : des salaires hiérarchiques et/ou des salaires garantis. Les salaires hiérarchiques sont des salaires horaires ou mensuels dont l'assiette est proche du Smic. Les salaires garantis sont des salaires mensuels ou annuels qui ont une assiette plus large que la précédente.

(9) Pour la restauration rapide, l'évolution du salaire net est toutefois largement induite par la dynamique, plus modérée, du Smic, compte tenu de la proportion élevée de salariés rémunérés au Smic dans cette branche.



La dispersion des salaires nets varie fortement entre les branches : en 2011, le rapport inter décile (D9/D1) est plus fort dans les branches bureaux d'études et prestations de services aux entreprises (3,6) et culture et communication (3,5) en raison d'une forte proportion de cadres (respectivement

49 % et 37 %). En revanche, la distribution est plus resserrée dans les branches offrant les salaires nets moyens les plus modestes, notamment dans la restauration rapide (1,6), dans les entreprises de propreté et services associés et dans la branche des boulangeries pâtisseries artisanales (1,7).

**Amine CHAMKHI (Dares).**

### Pour en savoir plus

- [1] Kerjosse R., Pinel C. (2013), « Secteur privé et entreprises publiques. En 2011, les salaires ralentissent de nouveau en euros constants ». *Insee Première* n°1471, octobre.
- [2] Bessone A.-J., Passeron V., Soual H. (2013), « Les comptes de la nation en 2012 : le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n°1447, mai.
- [3] Argouarc'h J., Minni C., Pons S., Rémy V., Rey M., Solard G. (2012), « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2011 », *Dares Analyses* n°043, juillet.
- [4] Dares (2012), « Les heures supplémentaires au 4<sup>e</sup> trimestre 2011 », *Dares Analyses* n°028, mars.
- [5] Beauvoir R., Calavrezo O. (2012), « Le chômage partiel en 2011 : stabilisation du recours au dispositif », *Dares Analyses* n°097, décembre.
- [6] Jauneau Y., Martinel L. (2012), « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> décembre 2011 », *Dares Analyses* n°065, septembre.
- [7] Jauneau Y., Dubois H. (2011), « Emploi et salaires dans les très petites entreprises entre 2000 et 2009 », *Dares Analyses* n°064, août.
- [8] Combault P., Jauneau Y. (2012), « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2011 : recul du pouvoir d'achat dans une majorité de branches », *Dares Analyses* n°048, juillet.
- [9] Rapport du ministère du travail, de l'emploi et de la santé (2011), « La négociation collective en 2010 ».
- [10] Rapport du ministère du travail, de l'emploi et de la santé (2012), « La négociation collective en 2011 ».
- [11] André C., Chamkhi A. (2012), « Les salaires par secteurs et par branches professionnelles en 2010 : une accélération dans la plupart des secteurs, contrebalancée par un regain d'inflation », *Dares Analyses* n°074, octobre.
- [12] Insee (2012), « Vue d'ensemble – Marché du travail », France, portrait social, *Insee Références*, Édition 2013, novembre.

## L'ÉCART DE SALAIRE ENTRE FEMMES ET HOMMES, EN BAISSÉ, RESTÉ LE PLUS ÉLEVÉ DANS LES BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES

En 2011, sur le champ des salariés du secteur privé et des entreprises publiques, le salaire net (1) en équivalent-temps plein (EQTP) des femmes s'est élevé en moyenne à 1 863 euros, en retrait de 19,4 % par rapport à celui des hommes (2 312 euros en moyenne). Cet écart s'élève à 17,8 % pour les salariés à temps complet et à 18,7 % pour les salariés exerçant une activité à temps partiel, sachant que 64 % des femmes du secteur privé et des entreprises publiques travaillent à temps complet contre 84 % des hommes.

L'écart de salaire mensuel net moyen entre les femmes et les hommes a été le plus important dans le secteur des activités financières et d'assurance (-41,4 %) et dans les autres services (-26,8 %), secteurs où les femmes sont majoritaires (respectivement 59 % et 60 %) et où leur part parmi les cadres, bien qu'inférieure à celle des hommes, figure parmi les plus élevées (respectivement 41 % et 45 %), (tableau A). À l'opposé, l'écart salarial entre femmes et hommes a été le plus faible dans le secteur de la construction (-1,2 %) et dans celui des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets (-3,0 %). Dans ces secteurs, la proportion de femmes est faible, y compris parmi les cadres (2).

Tableau A • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein, par secteur d'activité et sexe et écarts de salaires entre femmes et hommes en 2011

Activité économique de l'établissement (A17)	Structure d'occupation des emplois (en %)			Salaire net en EQTP				Écarts de salaires nets entre femmes et hommes en EQTP (en %)		
	Part des femmes	Part des cadres	Part des femmes cadres parmi les cadres	Montant mensuel en 2011 (en euros)		Évolution sur un an (euros courants, en %)		À temps complet	À temps non complet	Ensemble
				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution .....	22,3	23,2	26,4	2 621	2 543	1,9	3,2	-2,0	-5,6	-3,0
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.....	43,3	7,1	34,5	2 011	1 575	1,3	2,6	-20,4	-26,2	-21,7
C2 : Cokéfaction et raffinage .....	17,3	20,9	24,9	3 408	2 960	3,4	6,5	-13,0	-26,2	-13,1
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines .....	26,6	26,7	18,6	2 695	2 090	3,1	4,3	-22,6	-29,5	-22,4
C4 : Fabrication de matériels de transport.....	18,6	25,7	20,6	2 740	2 433	4,8	5,5	-11,8	-18,3	-11,2
C5 : Fabrication d'autres produits industriels.....	27,9	13,6	27,2	2 274	1 980	3,1	3,6	-13,2	-17,9	-12,9
FZ : Construction.....	10,7	9,0	15,2	1 954	1 931	1,8	2,2	1,3	-15,3	-1,2
GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.....	49,8	12,2	35,4	2 153	1 679	2,2	3,5	-19,8	-22,2	-22,0
HZ : Transports et entreposage.....	26,8	11,4	31,5	2 165	2 013	2,3	4,1	-7,1	-7,5	-7,0
IZ : Hébergement et restauration .....	49,1	3,9	35,8	1 682	1 456	1,7	1,9	-13,4	-6,5	-13,4
JZ : Information et communication .....	34,3	59,9	28,5	3 236	2 648	1,7	2,6	-18,4	-16,7	-18,2
KZ : Activités financières et d'assurance.....	58,9	37,0	41,4	4 247	2 490	3,7	4,9	-42,1	-31,1	-41,4
LZ : Activités immobilières.....	57,8	19,8	42,7	2 505	1 938	-0,1	1,4	-22,3	-19,3	-22,6
MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien.....	42,8	15,5	39,9	2 271	1 907	0,8	2,2	-16,1	-5,0	-16,0
OQ : Enseignement, santé humaine et action sociale (hors administration publique).....	75,9	9,3	56,6	2 022	1 651	4,4	1,8	-16,4	-21,4	-18,4
RU : Autres activités de services .....	60,2	15,6	45,1	2 207	1 616	0,9	2,2	-27,3	-20,6	-26,8
<b>DE à C5 : Industrie.....</b>	<b>28,9</b>	<b>16,5</b>	<b>24,7</b>	<b>2 401</b>	<b>1 979</b>	<b>3,0</b>	<b>3,7</b>	<b>-17,3</b>	<b>-25,2</b>	<b>-17,6</b>
<b>FZ : Construction.....</b>	<b>10,7</b>	<b>9,0</b>	<b>15,2</b>	<b>1 954</b>	<b>1 931</b>	<b>1,8</b>	<b>2,2</b>	<b>1,3</b>	<b>-15,3</b>	<b>-1,2</b>
<b>GZ à RU : Tertiaire.....</b>	<b>49,8</b>	<b>16,1</b>	<b>38,1</b>	<b>2 354</b>	<b>1 843</b>	<b>1,9</b>	<b>2,8</b>	<b>-20,5</b>	<b>-16,7</b>	<b>-21,7</b>
<b>Ensemble.....</b>	<b>43,3</b>	<b>15,6</b>	<b>34,8</b>	<b>2 312</b>	<b>1 863</b>	<b>2,2</b>	<b>2,9</b>	<b>-17,8</b>	<b>-18,7</b>	<b>-19,4</b>

Lecture : dans le secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution, les salariés hommes ont perçu en moyenne un salaire net en EQTP de 2 621 euros en 2011, contre 2 543 pour les femmes ; en 2011, l'écart de salaire entre femmes et hommes en EQTP est ainsi de 3,0 % en faveur des hommes.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière (voir méthodologie, encadré 1).

Source : Insee, DADS 2011 (au 1/12<sup>e</sup>), fichier semi définitif ; calculs Dares.

(1) Le calcul de l'écart salarial femmes-hommes sur la base d'un autre indicateur de salaire, ou sur un champ différent ou une sous-population de salariés, peut conduire à des résultats différents. En considérant par exemple le revenu salarial net, l'Insee obtient un écart salarial de -24 % en défaveur des femmes en 2011 [12].

(2) Le même constat peut être fait dans les secteurs de la cokéfaction et raffinage, et de la fabrication de matériels de transports, secteurs industriels dans lesquels les femmes sont sous-représentées globalement, comme parmi les cadres, mais pour lesquels l'écart de salaires entre femmes et hommes est un peu plus élevé.

Les inégalités de salaires peuvent également être analysées par regroupements de branches professionnelles (3). L'écart entre les salaires mensuels nets des femmes et des hommes varie beaucoup selon les branches professionnelles (tableau B). Il a été très élevé en 2011 dans les regroupements de la banque et des établissements financiers et d'assurance (-39,2 %) et des professions juridiques et comptables (-37,3 %). Cet écart a été en revanche le plus faible dans les branches du transport (-5,5 %) et du bâtiment et des travaux publics (-1,6 %).

L'écart salarial entre femmes et hommes se réduit lentement depuis une dizaine d'années, tendance qui s'est poursuivie en 2011 [1], les salaires nets féminins ayant davantage progressé : +2,9 % en moyenne en 2011, contre +2,2 % pour les hommes.

En 2011 le surcroît de dynamisme des salaires mensuels nets féminins a été particulièrement vif dans les secteurs de la cokéfaction et raffinage (+6,5 % pour les femmes, contre +3,4 % pour les hommes) et du transport et entreposage (+4,1 % pour les femmes, contre +2,3 % pour les hommes). Toutefois, dans la partie concurrentielle de l'enseignement, santé et action sociale, où la part des femmes parmi les salariés est la plus élevée (atteignant 76 % en 2011), les salaires mensuels nets ont progressé moins vite pour les femmes que pour les hommes (+1,8 % contre +4,4 %).

Analysé par branches professionnelles, le rattrapage des salaires nets féminins a été plus rapide dans les regroupements des professions juridiques et comptables (+2,4 % pour les femmes mais -0,4 % pour les hommes) et des branches non agricoles diverses (+2,8 % contre +1,1 % pour les hommes), mais aussi dans les branches du commerce de détail principalement alimentaire (+3,5 % contre +2,2 %). Néanmoins, dans certaines branches professionnelles, l'écart salarial a continué de se creuser. Les salaires mensuels nets des femmes ont progressé nettement moins vite que ceux des hommes dans les branches du secteur sanitaire et social (+1,8 % pour les femmes contre +4,9 % pour les hommes) et, dans une moindre mesure, dans les branches du regroupement nettoyage, manutention, récupération et sécurité (+2,1 % contre +2,5 % pour les hommes).

Tableau B • Salaires nets mensuels moyens en équivalent-temps plein, par branche professionnelle et sexe et écarts de salaires entre femmes et hommes en 2011

Conventions collectives regroupées pour l'information statistique (Cris1)	Structure d'occupation des emplois (en %)			Salaire net en EQTP				Écarts de salaires nets entre femmes et hommes en EQTP (en %)		
	Part des femmes	Part des cadres	Part des femmes cadres parmi les cadres	Montant mensuel en 2011 (en euros)		Évolution sur un an (euros courants, en %)		À temps complet	À temps non complet	Ensemble
				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
A : Métallurgie et sidérurgie.....	22,3	25,4	20,4	2 676	2 244	3,4	3,9	-15,9	-25,3	<b>-16,1</b>
B : Bâtiment et travaux publics.....	11,2	9,0	15,5	1 944	1 913	1,9	2,0	0,5	-15,7	<b>-1,6</b>
C : Chimie et pharmacie.....	55,4	29,2	53,4	3 255	2 416	2,8	2,3	-24,7	-25,7	<b>-25,8</b>
D : Plastiques, caoutchouc et combustibles.....	29,0	16,7	25,0	2 558	2 026	2,6	2,6	-21,2	-21,2	<b>-20,8</b>
E : Verre et matériaux de construction.....	22,0	13,0	21,7	2 211	1 921	2,8	3,4	-12,5	-18,7	<b>-13,1</b>
F : Bois et dérivés.....	30,4	11,0	26,5	2 073	1 776	2,5	2,8	-13,5	-22,0	<b>-14,3</b>
G : Habillement, cuir, textile.....	66,8	10,5	48,8	2 143	1 602	2,5	2,6	-24,1	-22,4	<b>-25,3</b>
H : Culture et communication.....	44,9	37,1	40,4	2 744	2 267	1,6	2,4	-17,4	-15,3	<b>-17,4</b>
I : Agro-alimentaire.....	44,4	8,2	34,6	2 046	1 578	1,5	2,1	-21,4	-23,8	<b>-22,9</b>
J : Commerce de gros et import-export.....	34,5	20,0	26,5	2 479	1 971	1,8	2,9	-19,6	-25,5	<b>-20,5</b>
K : Commerce principalement alimentaire.....	59,8	6,2	32,3	1 932	1 487	2,9	3,3	-20,4	-23,7	<b>-23,0</b>
L : Commerce de détail principalement non alimentaire.....	51,7	10,7	36,9	1 966	1 648	2,2	3,5	-15,0	-20,6	<b>-16,2</b>
M : Services de l'automobile et des matériels roulants.....	22,7	9,1	18,4	1 924	1 637	2,2	2,5	-13,6	-19,4	<b>-14,9</b>
N : Hôtellerie, restauration et tourisme.....	49,3	4,7	39,4	1 723	1 499	1,5	2,1	-12,7	-6,6	<b>-13,0</b>
O : Transports (hors statuts).....	22,5	7,6	26,1	2 056	1 944	2,0	2,8	-6,1	-2,9	<b>-5,5</b>
P : Secteur sanitaire et social.....	78,5	8,2	60,3	2 058	1 681	4,9	1,8	-17,0	-17,0	<b>-18,3</b>
Q : Banques, établissements financiers et assurances.....	59,8	36,7	42,9	4 065	2 470	2,8	4,0	-40,0	-30,3	<b>-39,2</b>
R : Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment.....	58,6	20,8	42,3	2 677	1 917	1,8	2,1	-28,4	-18,7	<b>-28,4</b>
S : Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises.....	38,1	48,7	27,9	3 068	2 189	1,4	1,6	-28,7	-24,5	<b>-28,7</b>
T : Professions juridiques et comptables.....	74,4	23,4	54,6	3 392	2 126	-0,2	2,4	-37,7	-30,9	<b>-37,3</b>
U : Nettoyage, manutention, récupération et sécurité.....	42,9	3,1	26,7	1 667	1 348	2,5	2,1	-15,1	-12,5	<b>-19,1</b>
V : Branches non agricoles diverses.....	58,9	13,0	48,1	2 454	1 633	1,1	2,8	-34,0	-23,4	<b>-33,4</b>

Les conventions sont conformes à l'état de la négociation collective au 31 décembre 2012.

Lecture : en 2011, dans le regroupement de niveau 1 de la Cris « métallurgie et sidérurgie », le salaire mensuel net en EQTP des salariés hommes s'est élevée en moyenne à 2 676 euros, contre 2 244 euros pour les femmes ; en 2011, l'écart de salaire entre femmes et hommes en EQTP dans ce même regroupement s'élève ainsi à 16,1 % en faveur des hommes.

Champ : salariés couverts par une convention collective de branche ; France entière (voir méthodologie, encadré 1).

Source : Insee, DADS 2011 (au 1/12<sup>e</sup>), fichier semi définitif ; calculs Dares.

(3) Travailler sur l'échantillon au 1/12<sup>e</sup> des DADS 2011 (encadré 1) conduit à réduire le degré de détail pour lequel la qualité des données reste satisfaisante. Les tableaux présentés dans cet encadré se limitent donc à des décompositions détaillées en 16 secteurs d'activité (tableau A) et 22 principaux regroupements de branches professionnelles (Cris) (tableau B).